



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2024-18

Souscription d'un prêt relai auprès du Crédit Agricole Centre-Est – Subventions / FCTVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 (budget principal),

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, sauf à être déléguée au Maire,

Considérant que pour répondre aux besoins de financement des opérations d'investissement portées par la commune de Montrottier, il est nécessaire de contracter un prêt relai de 500 000 € dans l'attente du versement de l'intégralité des subventions notifiées et du FCTVA,

Considérant que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et que l'offre du Crédit Agricole Centre-Est était la moins-disante,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 500 000 €uros, selon les caractéristiques suivantes :
 - Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA,
 - Montant du capital emprunté : 500 000 €uros,
 - Durée d'amortissement : 24 mois,
 - Taux d'intérêt : 3,76 %,
 - Frais de dossier : 1 000,00 €uros,
 - Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine),
 - Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu,
 - Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune de Montrottier et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-18-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-18-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024